

BRUXELLES

Le rôle flou du chauffeur de la « gouverneure » Viviane Scholliers



Viviane Scholliers. © BELGA

Viviane Scholliers (CDH), haute-fonctionnaire de Bruxelles, exerce des compétences similaires à celles des gouverneurs en matière de sécurité. Ce mandat l'a amenée, durant la première vague du covid, à désigner son chauffeur personnel comme « directeur logistique » (dit « dir-log »). C'est ce qu'elle a admis à la suite de questions soulevées au parlement bruxellois par le député Ecolo Ahmed Mouhssin le mois dernier. Son chauffeur fut ainsi chargé de servir de personne de contact avec les acteurs régionaux vers qui l'aide matérielle arrivait depuis le fédéral devait ensuite être redirigée. « Dirlog, c'est normalement une fonction qui est définie par la loi et que l'on attribue à la personne la plus haut gradée dans la sécurité civile », pointe l'Ecolo en revenant sur le sujet dans les colonnes de *La Capitale*. Il estime qu'il y a là une faute que l'urgence du moment n'excuse pas. « L'unique fonction de la haute-fonctionnaire, c'est justement la planification d'urgence. » Cela n'empêche pas Viviane Scholliers d'invoquer le contexte pour se justifier. « C'était la phase fédérale. On nous avait désignés comme facteurs des masques qui arrivaient à Bruxelles. Il fallait une personne de contact. Mon collaborateur est très débrouillard et il a eu une expérience dans la logistique (il aurait travaillé pour DHL dans le passé, NDLR) », se défend-elle, expliquant que des missions de logistique étaient déjà comprises dans le contrat initial de son chauffeur. Elle assure que ce contrat n'a par ailleurs pas été modifié durant la mission temporaire. « Dans le langage usuel, on disait que c'était le dirlog pour faire simple, mais si un problème se présentait et qu'il fallait trancher, je prenais les décisions. » Déterminé à donner des suites à cette affaire, Ahmed Mouhssin s'est engagé à porter le dossier auprès de la ministre de l'Intérieur, Annelies Verlinden (CD&V), qui exerce la tutelle sur la fonction. A.S.E.

MOBILITÉ

Motion wallonne contre une taxation kilométrique à Bruxelles

Le parlement wallon a voté à l'unanimité, mercredi soir, la motion déposée en commission le 26 octobre dernier et cosignée par l'ensemble des partis contre une éventuelle taxation kilométrique bruxelloise. Concrètement, le texte demande que le gouvernement wallon « sollicite une concertation avec le gouvernement bruxellois et, si besoin, inscrive la problématique à l'ordre du jour du prochain Comité de concertation ». Baptisé SmartMove, le projet bruxellois porté par la ministre de la Mobilité Elke Van den Brandt (Groen) – qui ne fait pas encore l'objet d'un accord politique au sein de l'équipe de Rudi Vervoort – prévoit la suppression de la taxe de mise en circulation et de la taxe de circulation qui seraient remplacées par un tarif de base par jour d'utilisation, auquel s'ajouteraient une composante kilométrique et une autre liée à la puissance du véhicule. Cette « taxe kilométrique » a déjà suscité une levée de boucliers tant du côté flamand que wallon, les Régions dénonçant la prise en otage des navetteurs. BELGA

CORONAVIRUS

Le couvre-feu prolongé jusqu'au 13 décembre en Wallonie et à Bruxelles

L'ensemble des gouverneurs des cinq provinces wallonnes ont signé les arrêtés de police prolongeant les mesures de couvre-feu de 22h à 6h, sur leur territoire jusqu'au 13 décembre, date à laquelle les principales mesures de l'arrêté ministériel, dont la fermeture des commerces non essentiels, prennent fin. La province du Brabant wallon a déjà publié l'arrêté de police. Les autres provinces le feront mercredi ou jeudi matin au plus tard. À Bruxelles, la décision a également été prise de prolonger le couvre-feu jusqu'au 13 décembre, mais le gouvernement ne l'officialisera formellement que jeudi. BELGA

RD CONGO

Fin de la 11^e épidémie d'Ebola

La République démocratique du Congo a déclaré mercredi la fin de la 11^e épidémie d'Ebola de son histoire, marquée par la concomitance des urgences sanitaires, le recours aux vaccins et la lutte contre la corruption qui a pu retarder la réponse sanitaire. Au total, l'épidémie a tué 55 personnes pour 130 cas (119 confirmés, 11 probables), selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), dont le directeur général a félicité la RDC. Elle s'était déclarée le 1^{er} juin, quand la RDC avait pris des mesures restrictives, levées depuis lors, face au covid. Dans un communiqué, le Centre de contrôle des maladies (CDC) d'Atlanta aux Etats-Unis a qualifié de « grande réussite » le fait de juguler une épidémie d'Ebola en parallèle de la lutte contre le covid, qui a relativement épargné la RDC (11.918 cas pour 323 décès depuis mars). AFP.

ÉNERGIE

Si on arrête avec quoi on

Engie envisage sérieusement de ne pas prolonger le nucléaire... comme le prévoit la loi. Du coup, l'hypothèse d'une vie sans l'atome devient subitement très réelle. Avec une question cruciale : par quoi remplace-t-on les centrales ?

BERNARD PADOAN

C'est peu dire que l'annonce d'Engie – certes diffusée en interne – de sa volonté de stopper ses investissements dans une éventuelle prolongation de la durée de vie de deux de ses réacteurs nucléaires au-delà de la date prévue de fermeture en 2025, a fait l'effet d'une bombe. Comme si ce qui est pourtant au cœur du programme du gouvernement De Croo, à savoir la confirmation du calendrier de sortie, mais à laquelle personne ne semblait vraiment croire en dépit des affirmations maintes fois répétées par la nouvelle ministre fédérale de l'Énergie, Tinne Van der Straeten (Groen), devenait soudain une réalité : en 2025, la Belgique pourrait bel et bien devoir se passer d'électricité nucléaire. Une bombe qui soulève un nuage de questions.

1

Quand est-ce que les réacteurs doivent fermer ?

La décision d'arrêter les centrales nucléaires a été prise... il y a dix-sept ans. La loi du 31 janvier 2003 « sur la sortie progressive de l'énergie nucléaire à des fins de production industrielle d'électricité » a été amendée en 2013 et 2015 pour prolonger de dix ans la durée de vie des réacteurs de Doel 1 et 2 et de Tihange 1. Mais le calendrier d'extinction du feu nucléaire est bien connu : il commence en octobre 2022 (Doel 3) et se termine en décembre 2025 (Doel 2).

Plusieurs incertitudes demeurent pourtant. La première concerne précisément Doel 1 et 2, dont la décision de prolongation a été jugée illégale par la Cour constitutionnelle, qui a donné jusqu'au 31 décembre 2022 au gouvernement pour mener à bien les études d'incidences environnementales qui avaient été zappées à l'époque par la précédente ministre de l'Énergie, Marie-Christine Marghem (MR). Tinne Van der Straeten s'est engagée à mener cette nouvelle procédure à terme. A défaut, Engie serait contraint de fermer les deux réacteurs anticipativement, dès le 1^{er} janvier 2023.

L'autre incertitude a été induite pas le nouveau gouvernement lui-même, puisque tout en confirmant la sortie, l'exécutif fédéral a laissé la porte entrouverte... à une prolongation des deux réacteurs les plus « récents » (Doel 4 et Tihange 3). La décision ne doit toutefois pas tomber avant le mois de novembre 2021. A ce moment, on devrait – en principe – connaître le résultat de la première phase d'enchères du mécanisme de rémunération de capacité (ou CRM). Pour faire simple, il s'agit d'une forme de subsides aux capacités de production qui devront remplacer les centrales nucléaires. A cette date, le gouvernement jugera si suffisamment de candidats se sont déclarés pour garantir la sécurité d'approvisionnement du pays en électricité, et évaluera quel sera l'impact de ces nouvelles méthodes de production sur le prix du courant – sachant que l'exécutif s'est engagé à prendre le coût de ces subsides (estimés à 350 millions d'euros par an) à sa charge pour ne pas alourdir la facture des consommateurs. Si nécessaire, une prolongation de 2 GW de production nucléaire pourrait donc être décidée.

« Trop tard », clame depuis des mois Engie, qui demande que cette décision éventuelle de prolongation intervienne avant la fin de cette année afin de pouvoir sécuriser ses investissements (la prolongation de deux réacteurs lui coûterait un milliard d'euros). C'est le sens

de la communication faite hier aux travailleurs. Le gestionnaire du parc nucléaire belge dit que si on attend fin 2021, il n'aura pas le temps pour réaliser l'ensemble des démarches administratives (les fameuses études d'incidences environnementales) et des travaux de modernisation (en ce compris la commande de combustible). Au mieux, les deux réacteurs pourraient, selon Engie, être prêts fin 2026. Or, l'Agence fédérale de contrôle nucléaire a explicitement indiqué qu'elle ne donnera de nouveau permis d'exploitation des réacteurs que si la mise aux nouvelles normes de sécurité (chutes d'avion...) est terminée avant la prolongation. Il manquerait donc onze mois.

Dans ces conditions, Engie ne paraît plus voir d'autre issue que dans la sortie définitive et fermerait donc lui-même la porte laissée entrouverte, privant le gouvernement de son « joker » de fin 2021. C'est ce que la direction aurait également indiqué mardi aux syndicats. Officiellement, le groupe semble pourtant lui-même laisser... une sortie de secours au gouvernement, se déclarant à la disposition des autorités pour assurer la sécurité électrique du pays. Dans un tweet sur son compte officiel, Engie Belgique indique que « fin 2021, la situation en matière de sécurité d'approvisionnement sera plus claire. C'est pourquoi nous nous préparons aux deux scénarios (sortie ou prolongation, NDLR) ». Ce qui laisse à penser que le bras-de-fer entre l'énergéticien et le gouvernement n'est pas fini. De son côté, la ministre de l'Énergie s'est dite « heureuse » qu'Engie soit « impliqué dans l'accord de coalition » et « dans la transition énergétique ». Mais son cabinet refuse toutefois de dire si des rencontres sont prévues dans les jours qui viennent avec la direction d'Engie.

2

De combien d'électricité allons-nous manquer ?

Aujourd'hui, les sept réacteurs nucléaires belges, qui affichent une puissance totale de 6 GW, fournissent environ la moitié de l'électricité consommée en Belgique. La dernière étude dite « d'adéquation » réalisée par Elia, le gestionnaire du réseau de transport électrique haute tension, indique que le déficit d'approvisionnement pour l'hiver 2025-2026 sera de 3,9 GW. Mais attention, prévient Elia, dès l'hiver 2022-2023, il manquera déjà 1 GW. Auquel s'ajouteraient même les 866 MW de Doel 1 et 2 si ces derniers devaient être fermés anticipativement. On notera que ces chiffres sont contestés par la Commission de régulation de l'électricité et du gaz (Creg), qui estime que le déficit à l'horizon 2025-2026 sera plutôt de 2,2 à 2,4 GW.

C'est dans le cadre du CRM que sera décidé le volume de production alternative pour lequel il sera fait appel au marché. Ceci à condition que le mécanisme... soit prêt. Car comme si la situation n'était déjà pas assez tendue comme cela, une autre incertitude plane encore au-dessus de notre petit pays, puisque la Commission européenne a décidé d'ouvrir une enquête approfondie sur le CRM belge. Une enquête qui pourrait durer des mois, et mettre en péril un calendrier déjà hyperserré.

3

Par quoi remplace-t-on l'électricité nucléaire ?

Pendant les années qui nous séparent encore de la fermeture des centrales nu-

KROLL

